

Déclaration du Canada à l'occasion de l'ouverture du Groupe de travail ouvert sur le vieillissement - août 2013

- Merci monsieur le président.
 - Le Canada est heureux de participer à cette 4^e rencontre du Groupe de travail ouvert sur le vieillissement. Il nous est précieux de pouvoir échanger idées et perspectives avec les pays membres, les experts et les ONG présentes.
 - Le Canada a participé à toutes les réunions de ce comité et est déterminé à promouvoir les droits des personnes âgées par des mesures domestiques ainsi que par le système onusien.
 - Afin de situer la position du Canada sur les droits des personnes âgées, nous aimerions amener trois principaux points dans cette discussion qui toucheront brièvement aux progrès accomplis; aux lacunes persistantes; et aux solutions possibles.
-
- Premièrement, nous voudrions reconnaître les grands progrès qui ont été fait par l'ONU depuis les dernières années. Les droits des personnes âgées sont davantage présents dans plusieurs résolutions de l'assemblée générale ainsi que dans les travaux de l'Examen périodique universel. Le Canada aimerait d'ailleurs remercier la Roumanie et le Sénégal d'avoir soulevé des points pertinents à cet effet lors de son propre Examen périodique universel. Nous croyons qu'il s'agit là d'un exemple qui peut paraître banal, mais qui démontre que de telles préoccupations sont plus fréquentes qu'autrefois, ce qui est très positif.
 - Deuxièmement, bien que ces progrès soient encourageants, nous sommes encore loin du but. En ce sens, notre position reste constante et nous sommes d'avis que des actions tangibles sont nécessaires afin de nous attaquer aux lacunes d'information, de connaissances, de mise en œuvre et de suivi qui persistent. Ceci

signifie que ce Groupe de travail se doit de mieux inciter les organes de suivi des traités, les rapporteurs spéciaux, les experts indépendants et autres acteurs du système de se faire les champions des droits des personnes âgées auprès des États membres.

- Troisièmement, nous aimerions explorer dans cette 4^e rencontre les solutions qui nous semblent les plus prometteuses.
- Nous croyons que les gens âgés partout au monde ont besoin de changements rapides, profonds et durable. Bien sûr, ces trois qualificatifs sont difficiles à réconcilier, mais nous croyons que l'objectif se doit d'être ambitieux. Les besoins sont réels et l'action nécessaire, et les solutions se doivent d'user des ressources disponibles de façon efficace et déterminée.
- Nous sommes convaincus que le progrès réel ne sera accompli que par des acteurs proches des enjeux qui peuvent avoir un impact non seulement sur les personnes âgées mais sur les communautés qui les entourent et les réseaux de support qui peuvent améliorer leurs conditions de vie. Les gouvernements des États membres se doivent donc d'améliorer leurs politiques et programmes, qui sont la seule influence réelle dont nous disposons pour améliorer les choses.
- Cependant, il est du devoir de la communauté internationale de s'assurer de l'inclusion des droits des personnes âgées dans l'agenda international, ce qui est un excellent moyen de les maintenir sur les agendas nationaux. Plusieurs moyens pour accomplir cet objectif s'offrent à nous.
- Nous croyons qu'une nouvelle convention internationale ne fait pas l'objet d'un consensus, et ce pour de bonnes raisons. Parmi celles-ci, relevons :

- réserver de nouvelles conventions exclusivement à la résolution de lacunes évidentes et significatives du système des droits de la personne;
 - le désir de consacrer les ressources à la mise en œuvre des droits de la personne;
 - la crainte qu'une nouvelle convention dédouble le travail fait par d'autres conventions; et
 - qu'elle applique davantage de pression sur un système de surveillance déjà surchargé.
- Cependant, d'autres solutions pourraient faire l'objet d'un consensus sans difficulté. Une meilleure utilisation de l'examen périodique universel et l'approfondissement du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement sont des pistes de solution au niveau onusien, et nous sommes enthousiastes à l'idée de les explorer. D'ailleurs, nous espérons que plusieurs pays ici présents s'efforcent d'inclure les droits des personnes âgées dans l'agenda du développement post-2015 présentement en développement.
-
- Toutefois, le Canada tient à rappeler que ces solutions n'existeront que pour encadrer les efforts supplémentaires des États membres, et les résultats des mesures internationales ne refléteront que la somme de tous nos efforts domestiques.
 - Monsieur le président, nous sommes heureux d'être ici et de participer à ces discussions. Pour le Canada, il est essentiel de défendre quatre idées de base dans nos travaux, soient que les droits des personnes âgées méritent la même attention que les droits de tout autre groupe de nos sociétés; qu'aucun droit de la personne garanti par les traités internationaux n'est soumis à une date de péremption liée à l'âge; que le concept des droits de la personne est de nature inclusif; et que l'application des droits est tout aussi importante que leur description légale. Nous croyons que les travaux de ce comité sont, en ce sens, encourageants.

August 12, 2013

- Merci monsieur le président.